

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
---	----------------	---------------------------------------

27

27

26

Date de la Convocation: 16/10/2013

Date d’Affichage : 04/11/2013

COMMUNE DE MERVILLE

L’an deux mille treize et le vingt-cinq octobre, à 21 heure(s) 00, le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : M. Bernard TAGNERES, Maire de Merville

Présents :

MM. Bernard TAGNERES, Chantal AYGAT, Yves VERSAPUECH, Patricia OGRODNIK, Thierry VIGNOLLES, Julien COLTRO, René BEGUE, Nicole SUDRES, Marie-Line FAURIE, Sauveur GIBILARO, Christian PARIS, Nelly AUGUSTE, Daniel CADAMURO, Joséphine LABAYEN REMAZEILLES, Marie-Thérèse TRECCANI, Patricia POUTREL, Jean-François LARROUX.

Absents/Excusés/Procurations :

Anne-Marie DURRIS donne procuration à Christian PARIS
Jean-Luc FOURQUET donne procuration à Chantal AYGAT
Cécile LABORDE donne procuration à Joséphine LABAYEN REMAZEILLES
Marie-Claude LEFEVRE donne procuration à Julien COLTRO
Eric SANTAMANS donne procuration à Yves VERSAPUECH
Alexandrine MOUCHET donne procuration à Nelly AUGUSTE
Patrick DI BENEDETTO donne procuration à Sauveur GIBILARO
Colette BEGUE donne procuration à Daniel CADAMURO
Gilles MARTIN donne procuration à Jean-François LARROUX
Jean-Yves CHALMETON absent

Secrétaire de séance : Yves VERSAPUECH

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 OCTOBRE 2013

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 27 septembre 2013**

1- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Avis relatif à l’ouverture de l’enquête publique sur le projet de renouvellement et d’extension d’une carrière de sable et graviers sur la commune de Grenade.

2- INTERCOMMUNALITE

- a. Modification des statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne permettant l’adhésion au Syndicat Mixte pour l’Aménagement de la Forêt de Bouconne sur sa compétence « Base de loisirs ».

- b. Approbation de la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Save et Garonne relative à la mise en œuvre d'un fonds de concours finançant les travaux de trottoirs 2012.

3- URBANISME/SERVICES TECHNIQUES

- a. Dénomination de la voie et numérotation du lotissement LES TEOULETS
- b. Numérotation du lotissement LE SOULAN DES TEOULETS
- c. Approbation de la Charte relative à l'éclairage public
- d. Approbation de l'Avant Projet Sommaire présenté par le SDEHG relatif à la rénovation de commandes d'éclairage public et la mise en place de régulateurs-variateurs, et détermination de la participation financière de la Commune.

4- RESSOURCES HUMAINES

- a. Modification des temps de travail au sein du service Affaires scolaires
- b. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe

5- FINANCES

- a. Demande de subventions auprès du Conseil général dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire Georges Brassens
- b. Demande de subventions auprès du Conseil général relative au renouvellement du parc informatique de la collectivité
- c. Demande de subventions auprès du Conseil général relative aux travaux d'équipement au sein de l'Hôtel de Ville

- d. Demande de subventions auprès du Conseil général relative aux travaux d'équipement sur la salle Polyvalente
- e. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à la mise en sécurité de l'Eglise.
- f. Demande de subventions auprès du Conseil général relative aux travaux sur les équipements sportifs,
- g. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à l'achat de véhicule pour les ateliers municipaux.
- h. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à l'achat de matériel pour les ateliers municipaux,
- i. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à l'achat de mobilier pour le groupe scolaire,
- j. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à aux dépenses d'équipement à destination de l'Espace Jeune,

Approbation du compte rendu du 27 septembre 2013

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Mme Treccani souhaite que sa remarque relative aux marchés publics soit insérée dans le compte-rendu présenté. Elle s'étonnait en effet que le Conseil municipal se prononce à la fin du mois de septembre sur des marchés appliqués à compter du 1^{er} du même mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à la majorité (une abstention) le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2013 ainsi modifié.

1- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Avis relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de sable et graviers sur la commune de Grenade.

M.le Maire informe le Conseil municipal que, conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, celui-ci doit donner un avis sur l'ouverture d'une enquête publique, faisant suite à la demande présentée par la société MIDI PYRENEES GRANULATS. Celle-ci vise à obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de

matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune de Grenade (lieux-dits « Lapeyrounes », « Garosses », « Castelet » et « Lagarde ».)

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente (annexe 1 du dossier) est déposé en Mairie de Merville, tout comme les rapports et conclusions du Commissaire enquêteur.

Les Conseils municipaux des communes concernées ont jusqu'au 07 novembre 2013 pour rendre leur avis.

M.le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil municipal relativement à l'ouverture de ladite enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour : 24, contre : 1 Abstentions: 1

- Emet un avis favorable à l'ouverture de l'enquête publique précitée

2- **INTERCOMMUNALITE**

a. Modification des statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne permettant l'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne sur sa compétence « Base de loisirs ».

M.le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Save et Garonne propose, par délibération du 26 septembre 2013, de modifier ses statuts afin de permettre son adhésion au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la forêt de Bouconne sur sa compétence « Base de loisirs ».

Monsieur le Maire précise que selon l'article L 5211-17 du CGCT, pour les modifications statutaires, la décision est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des Communes membres.

M.le Maire précise que la Communauté de Communes permet pour ses résidents de bénéficier de tarifs avantageux sur ladite base.

M.le Maire demande aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne, telle que présentée.
- d'approuver le projet des statuts modifiés dont le texte figure en annexe (annexe 2),
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et formalités administratives afférentes à ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Save et Garonne, telle que présentée.
- approuve le projet des statuts modifiés dont le texte figure en annexe (annexe 2),
- autorise M.le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités administratives afférentes à ces modifications.

b. Approbation de la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Save et Garonne relative à la mise en œuvre d'un fonds de concours finançant les travaux de trottoirs 2012.

M.le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes Save et Garonne est compétente pour réaliser les travaux de trottoirs sur les voies communales. Afin de financer ces opérations spécifiques, un fonds de concours communal doit être mis en place, lequel, conjugué avec le FCTVA, la subvention du Conseil Général au titre de l'édilité, et les fonds propres de la Communauté de Communes, permet d'équilibrer ces investissements.

En l'espèce, afin de financer les travaux de trottoirs de la rue de la Mission et du chemin Laffage, il convient de signer avec la Communauté de Communes une convention de fonds de concours pour un montant de 10 421€. (Annexe 3).

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal :

- d'accepter la mise en place d'un fonds de concours de 10421€ pour la réalisation de travaux de trottoirs rue de la Mission et chemin Laffage,
- de l'autoriser à signer la convention et toutes pièces afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité

- accepte la mise en place d'un fonds de concours de 10421€ pour la réalisation de travaux de trottoirs rue de la Mission et chemin Laffage,
- autorise M.le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes.

3- URBANISME/SERVICES TECHNIQUES

a. Dénomination de la voie et numérotation du lotissement LES TEOULETS

Mme Ogrodnik informe le Conseil municipal qu'il convient de dénommer la voie où se trouve le lotissement « Les TEOULETS » et de numéroté celui-ci tel que figurant sur le plan figurant en annexe (annexe 4 du dossier)

Mme Ogrodnik précise que ce lotissement respecte bien entendu les règles d'urbanisme et d'assainissement, et ne pose aucun problème en termes d'évacuation des eaux.

M le Maire demande aux membres du Conseil municipal :

- d'attribuer un nom à la voie où se trouve le lotissement « LES TEOULETS » : « Impasse LES TEOULETS »,
- de numéroté ledit lotissement,
- de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité, Pour 26, Abstentions : 1

- attribue un nom à la voie où se trouve le lotissement « LES TEOULETS » : « Impasse LES TEOULETS »,
- numéroté le lotissement selon les plans joints en annexe,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette démarche.

b. Numérotation du lotissement LE SOULAN DES TEOULETS

Mme Ogrodnik informe le Conseil municipal qu'il convient de numéroté le lotissement « LE SOULAN DES TEOULETS », conformément au plan figurant en annexe (annexe 5)

M. le Maire précise qu'il s'agit de deux lotissements distincts par rapport à la délibération précédente.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal :

- d'opérer la numérotation dudit lotissement,
- de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité, Pour 26, Abstentions : 1

- opère la numérotation du lotissement « Le Soulan des TEOULETS » selon le plan figurant en annexe,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette démarche.

c. Approbation de la Charte relative à l'éclairage public

M. le Maire informe le Conseil municipal de la finalisation d'une Charte relative à l'éclairage public (annexe 6).

Mme Ogrodnik précise que ce document fixe les recommandations générales en matière de supports et appareils, d'équipements électriques et sources lumineuses, de performance en éclairage, de canalisations, ou encore de commande. Il pose également, dans un souci d'uniformité, pour les axes primaires et secondaires, les recommandations à respecter en termes de choix de matériel, et détermine, enfin, les règles s'appliquant en matière d'économie d'énergie.

Cette charte a été travaillée en amont avec la commission ad hoc en vue de mettre en conformité, et de manière uniforme, le parc de la collectivité. Elle concerne les futurs lotissements, mais ne sera pas rétroactive.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

-d'approuver la Charte relative à l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- approuve la Charte relative à l'éclairage public,

d. Approbation de l'Avant Projet Sommaire présenté par le SDEHG relatif à la rénovation de commandes d'éclairage public et la mise en place de régulateurs-variateurs, et détermination de la participation financière de la Commune.

Mme Labayen précise que depuis plus d'un an la Mairie travaille à maîtriser ses dépenses en matière d'éclairage public, comme en témoigne la Charte étudiée précédemment.

On peut en ce sens travailler sur les durées d'utilisation, sur d'éventuelles coupures (choix non retenu par la Collectivité) et sur le matériel (utilisation d'horloges afin de réguler l'éclairage selon les lever et coucher du soleil, ou de variateurs permettant de moduler l'éclairage selon les heures) Ces choix de matériel permettent de faire des économies de 30 à 40% et améliore la durée de vie des équipements.

Le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération, en vue de travaux à envisager pour l'année 2014.

Suite au diagnostic réalisé par les services techniques du SDEHG, l'Avant Projet énumère les travaux à réaliser sur les 10 commandes d'éclairage public sur lesquelles sont rattachés le plus de points lumineux, tenant compte de critères sécuritaires et énergétiques.

Trois groupes de commandes d'éclairage public sont distingués :

- le premier objet d'une réfection totale (commande Roye) : installation d'une armoire spécifique compartimentée pouvant accueillir une commande d'éclairage neuve, le régulateur-réducteur de tension et une horloge astronomique,
-le second d'une réfection partielle (commandes Hauts de Merville, Jardins, Stade, Panoramic, Bourg, Village, Rambeau) : installation d'une armoire équipée d'un régulateur-réducteur de tension, et d'une horloge astronomique,
-le troisième (commande Les Erables) verra l'installation d'un régulateur réducteur de tension et d'une horloge astronomique en remplacement de la cellule photopile actuelle.
Actuellement, la consommation énergétique de ces 10 commandes s'élève à 82,3kW. La consommation nouvelle prévue s'élèvera à 53,6kW.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

-TVA (récupérée par le SDEHG) :	5 092€
-Part SDEHG :	3 850€
-Part Commune :	25 323€
-Total :	34 265€.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière, pour l'année 2014.

Mme Labayen précise que cette démarche s'inscrit de manière cohérente dans la Charte préalablement évoquée et souhaite que la Communauté de Communes s'inscrive également dans cette logique. Des recherches de subventions complémentaires seront en outre effectuées.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'approuver l'Avant Projet sommaire,
- de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté,
- s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant figurant ci-dessus.

4- **RESSOURCES HUMAINES**

a. Modification des temps de travail au sein du service Affaires scolaires

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de répondre au mieux aux nécessités de bon fonctionnement du service Affaires scolaires et suite à la modification de l'organisation

des rythmes scolaires, il convient de modifier le temps de travail de 7 agents de ce secteur, dans le cadre de l'annualisation de celui-ci.

Cette modification concerne 3 ATSEM et 4 agents d'entretien, tous adjoints techniques territoriaux.

Cette évolution se décline ainsi :

☒ Agents d'entretien :

-un passage de 31h30 à 32h/semaine,

-un passage de 30 à 32h/semaine,

-un passage de 28 à 32h/semaine,

-un passage de 27 à 32h/semaine,

☒ ATSEM :

-un passage de 26 à 28h/semaine,

-un passage de 31h30 à 33h/semaine,

-un passage de 33h30 à 35h/semaine,

M. le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser les modifications de temps de travail ainsi déterminées et précise que le coût engendré pour la commune est de 622€/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Approuve les modifications de temps de travail ici présentées.

b. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réintégration d'un agent des services Techniques au sein des effectifs de la Commune, il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique de 2^eme classe, à temps complet (35 heures), à compter du 1^{er} novembre 2013.

Cette réintégration correspond au contentieux évoqué lors du précédent Conseil municipal. La commune a été condamnée (défaut de motivation dans la non titularisation de l'agent suite à sa période de stage) à réintégrer cet agent dans les deux mois et se doit de reconstituer sa carrière depuis le mois d'avril 2010. Le coût pour la collectivité sera de 34000€. M. le Maire précise que les dommages et intérêts demandés par l'intéressé n'ont pas été retenus par le tribunal.

Les élus regrettent le traitement de cette question à l'époque des faits, étant donné aujourd'hui son coût pour la Commune.

M. Vignolles demande ce qu'il adviendra du poste ouvert une fois l'agent à la retraite. M. le Maire répond que ce poste restera de toute façon ouvert et pourvu le cas échéant selon les nécessités de service dans le futur.

M. le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil municipal sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A la majorité, Pour : 24, Abstentions : 2
- autorise la création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe

5- FINANCES

a. Demande de subventions auprès du Conseil général dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire Georges Brassens

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire Georges Brassens, il convient de solliciter les subventions afférentes auprès du Conseil général, aux taux le plus élevé.

M. le Maire précise que le permis de construire de l'opération est accordé. La demande de subvention sera précisée une fois le coût définitif des travaux déterminé. Les travaux ont été estimés à l'origine à 270 000€

M. le Maire demande donc au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

b. Demande de subventions auprès du Conseil général relative au renouvellement du parc informatique de la collectivité

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le but de renouveler et moderniser son parc informatique, comme prévu au BP 2013, la Municipalité a engagé des dépenses d'investissement (matériel informatique de bureau, serveur..) à hauteur de 24 225€TTC.

Il convient dès lors de solliciter le Conseil général afin d'obtenir les subventions afférentes.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

c. Demande de subventions auprès du Conseil général relative aux travaux d'équipement au sein de l'Hôtel de Ville

M. le Maire informe le Conseil municipal que, comme prévu au BP 2013, la Municipalité a engagé des dépenses d'investissement (remplacement de la porte d'entrée principale, réfection du parquet de la salle du Conseil municipal) à hauteur de 5354€TTC au sein de l'Hôtel de Ville.

Il convient dès lors de solliciter le Conseil général afin d'obtenir les subventions afférentes.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

d. Demande de subventions auprès du Conseil général relative aux travaux d'équipement sur la salle Polyvalente

M. le Maire informe le Conseil municipal que, comme prévu au BP 2013, la Municipalité a engagé des dépenses d'investissement (remplacement des buts, changements des tôles, installation d'un chauffe-eau...) à hauteur de 7233€TTC au sein la salle polyvalente.

Il convient dès lors de solliciter le Conseil général afin d'obtenir les subventions afférentes.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

e. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à la mise en sécurité de l'Eglise.

M. le Maire informe le Conseil municipal que, comme prévu au BP 2013, la Municipalité a engagé des dépenses d'investissement (mise en sécurité du plafond)) à hauteur de 23955€TTC au sein de l'Eglise.

Il convient dès lors de solliciter le Conseil général afin d'obtenir les subventions afférentes.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

f. Demande de subventions auprès du Conseil général relative aux travaux sur les équipements sportifs,

M. le Maire informe le Conseil municipal que, comme prévu au BP 2013, la Municipalité a engagé des dépenses d'investissement (carottage de deux terrains, pose de pare-ballons...) à hauteur de 19588€TTC afin d'améliorer l'accueil du public au sein des équipements sportifs.

Il convient dès lors de solliciter le Conseil général afin d'obtenir les subventions afférentes.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

g. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à l'achat de véhicule pour les ateliers municipaux.

M. le Maire informe le Conseil municipal que, comme prévu au BP 2013, la Municipalité a acheté un véhicule pour les ateliers municipaux pour une somme de 8500€TTC.

Il convient dès lors de solliciter le Conseil général afin d'obtenir les subventions afférentes.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

h. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à l'achat de matériel pour les ateliers municipaux,

M. le Maire informe le Conseil municipal que, comme prévu au BP 2013, la Municipalité a acheté du matériel pour les ateliers municipaux à hauteur de 2784€TTC.

Il convient dès lors de solliciter le Conseil général afin d'obtenir les subventions afférentes.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,-
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

i. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à l'achat de mobilier pour le groupe scolaire,

M. le Maire informe le Conseil municipal que, comme prévu au BP 2013, la Municipalité a engagé des dépenses d'investissement (chaises, armoires, couchettes...) à hauteur de 5069€TTC pour le groupe scolaire Georges Brassens.

Il convient dès lors de solliciter le Conseil général afin d'obtenir les subventions afférentes.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

j. Demande de subventions auprès du Conseil général relative à aux dépenses d'équipement à destination de l'Espace Jeune,

M. le Maire informe le Conseil municipal que, comme prévu au BP 2013, la Municipalité a engagé des dépenses d'investissement (matériel audio, jeux...) pour un montant de 4012€TTC pour assurer le bon fonctionnement de l'Espace jeunes.

Il convient dès lors de solliciter le Conseil général afin d'obtenir les subventions afférentes.

M. le Maire demande au Conseil municipal :

- d'autoriser la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ladite demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- autorise la demande de subventions auprès du Conseil général au taux le plus élevé,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ladite demande.

QUESTIONS DIVERSES

Rond-point de la Côte Rouge :

M. Versapuech rappelle que le traitement de ce dossier constitue une demande de la Mairie auprès du Conseil général depuis plus de quatre ans. La maîtrise d'ouvrage est à la charge de la Mairie qui a sollicité le cabinet SEBA Sud-Ouest, dans le respect des règles en vigueur, pour un montant de 15000€TTC, pour la prise en charge des études et du suivi des futurs travaux.

M. le Maire rappelle que l'opération a été inscrite au budget.

Point sur le foncier :

Vente de terrains :

Le 20 novembre a lieu la signature de l'acte du terrain à côté d'Intermarché.

Pour la parcelle à côté de la crèche, un nouvel acquéreur est en cours de recherche.

M. le Maire précise que les deux ventes étaient inscrites au BP2013.

Place handicapée :

M. Larroux demande que soit étudiée, via la commission ad hoc, la création d'une place handicapée à proximité de l'église.

Point sur l'exécution budgétaire :

M. le Maire indique que, concernant le chapitre 012 (charges de personnel), le taux de réalisation est au jour du Conseil de 70% du Budget primitif. Avec la réintégration de l'agent précité aux services techniques, la fin d'année sera davantage contrainte mais ne devrait pas rencontrer de difficultés particulières. Concernant le chapitre 011 (charges à caractère

général), le taux de réalisation est de 74,6%, ce qui permettra une fin d'exécution budgétaire sereine.

Concernant les recettes de fonctionnement, le taux d'exécution est de 62,5%, certaines recettes sont en attente de versement, notamment celles de la CAF.

Pour la section d'investissement, le taux d'exécution des dépenses devrait être à la fin de l'année d'environ 65%, beaucoup de versements de subventions sont encore en attente au niveau des recettes mais tout sera régularisé à la fin de l'année.

La trésorerie ne rencontre pas non plus de difficultés particulières.

Calendrier :

Mme Aygat informe l'assemblée que l'après-midi « séniors » aura lieu le 07 novembre à 14h, salle Joseph Bon. Le 06 novembre, dans le cadre du marché de plein vent aura lieu la bourse aux jouets, et le 18 décembre le marché de Noël, avec une animation dédiée et la participation des commerçants

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 10 minutes.